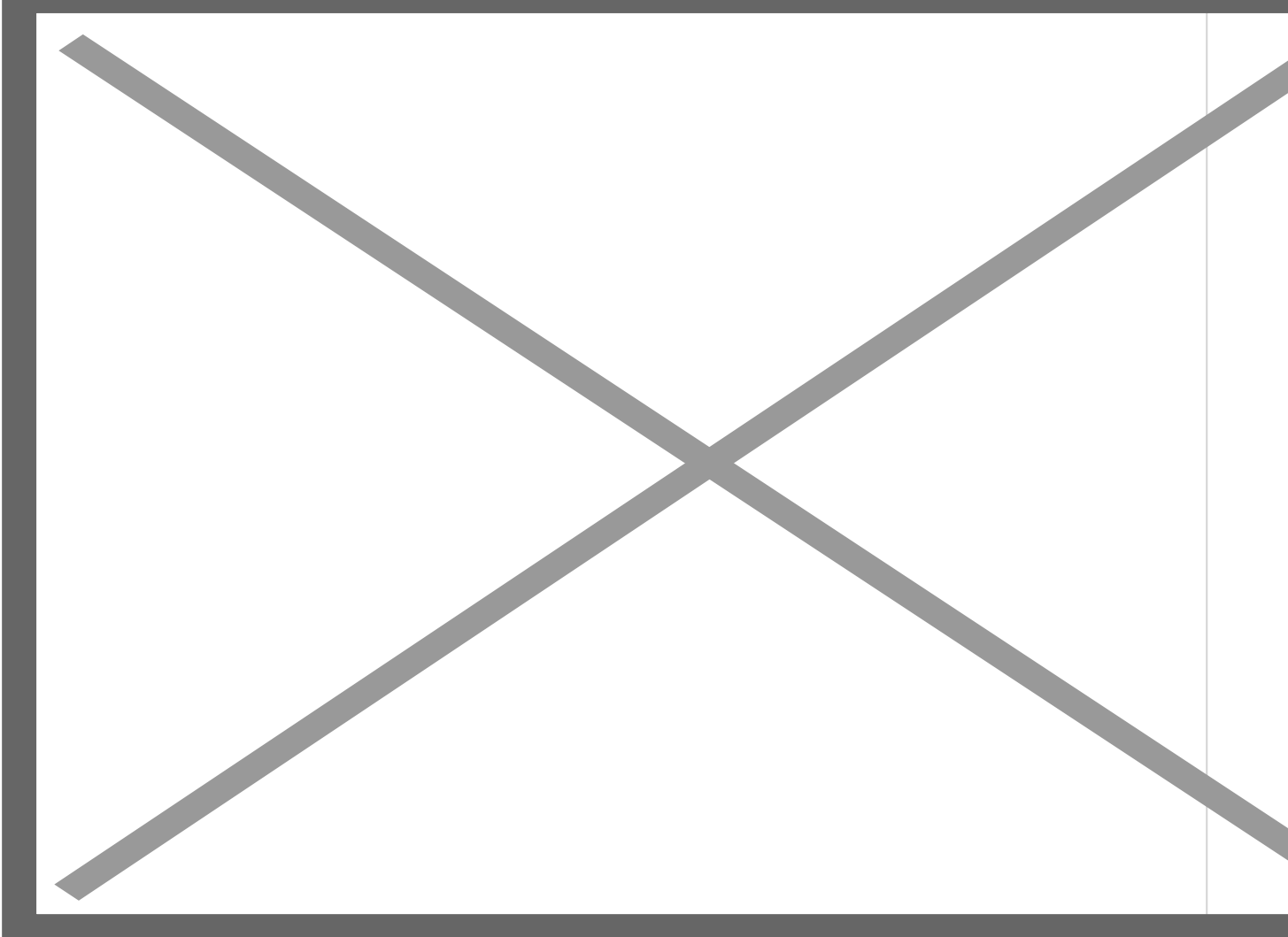


*Que toutes les formes de gestion
contribuent au développement
économique et social du pays
(+Audio)*

Image not found or type unknown



Que toutes les formes de gestion contribuent au développement économique et social du pays (+Audio)

Lors d'une séance de travail extraordinaire - présidée par le Président de la République et dirigée par le Premier ministre - le Conseil des ministres a exercé l'initiative législative pour soumettre à l'approbation du Conseil d'État six décrets-lois, qui mettent à jour les dispositions juridiques relatives aux acteurs économiques non étatiques.

Lors d'une séance de travail extraordinaire, le Conseil des ministres a exercé l'initiative législative pour soumettre à l'approbation du Conseil d'État six décrets-lois, sur la base desquels les dispositions légales pour les acteurs économiques non étatiques dans le pays sont mises à jour.

Selon les explications données lors de la réunion de la plus haute instance dirigeante - présidée par le premier secrétaire du comité central du parti communiste et président de la République, Miguel Díaz-Canel Bermúdez, et dirigée par le membre du bureau politique et premier ministre, Manuel Marrero Cruz - deux objectifs fondamentaux ont été pris en compte pour les modifications en question.

Le premier est de corriger les distorsions présentes dans les actions des formes de gestion non étatiques. D'autre part, les actions visant à organiser cette activité sont décrites afin de garantir qu'elle agisse de manière cohérente et que sa contribution soit un véritable complément à l'économie nationale.

En ce sens, des projets de loi modifiant le décret-loi 44 sur l'exercice du travail indépendant, le décret-loi 46 sur les micro, petites et moyennes entreprises et le décret-loi 47 sur les coopératives non agricoles ont été présentés.

Image not found or type unknown

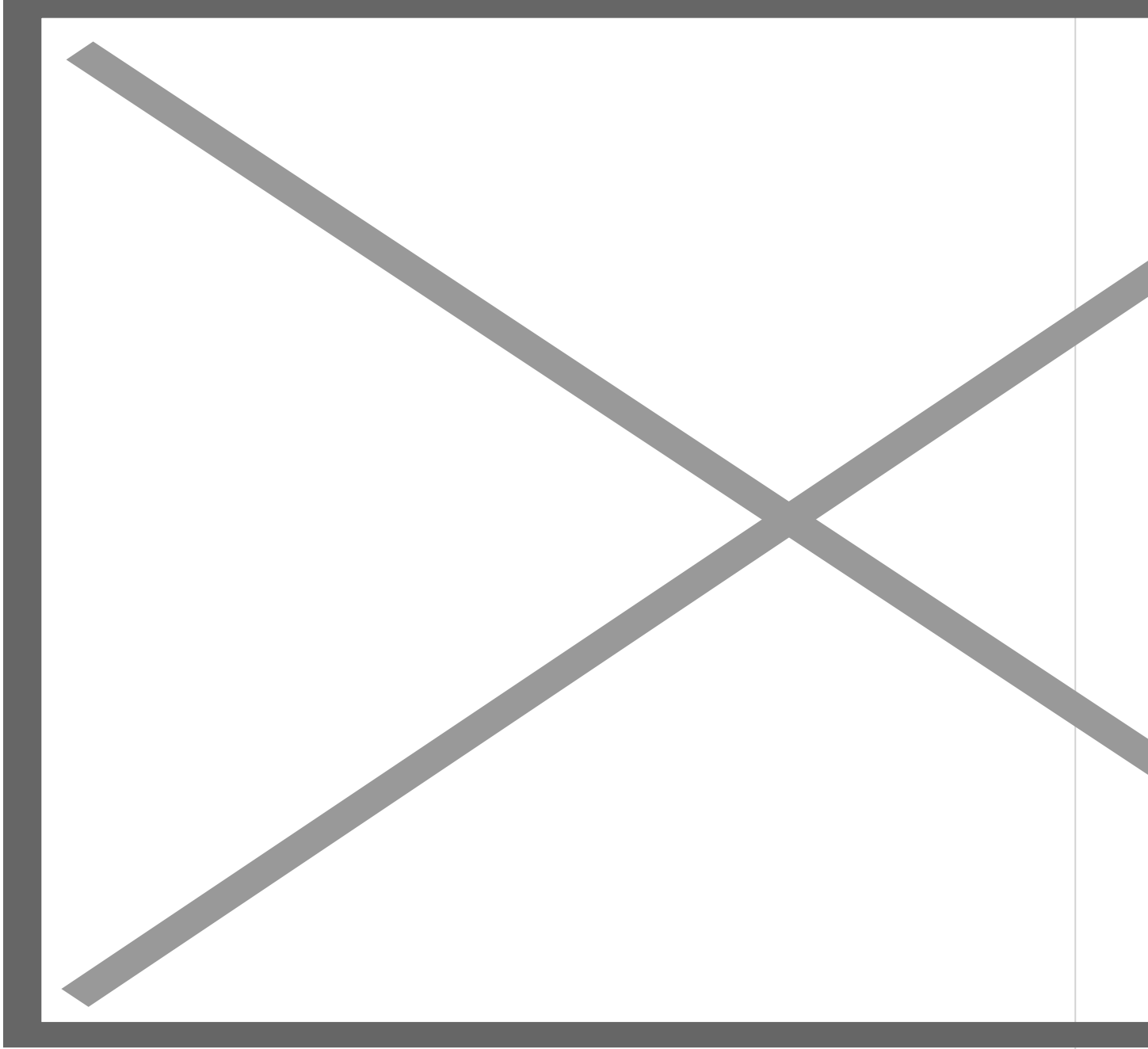


Photo : Estudios Revolución

Sont également présentés le décret-loi modifiant les décrets-lois 48 et 65, qui établissent le régime spécial de sécurité sociale applicable aux travailleurs indépendants et aux membres des coopératives non agricoles et des micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que celui des propriétaires et des travailleurs sous contrat des projets de développement local, respectivement ; le décret-loi modifiant la loi 113 "sur le système fiscal" ; et le décret-loi modifiant le décret-loi 45 "sur les contraventions dans l'exercice du travail indépendant, des micro, petites et moyennes entreprises et des coopératives non

agricoles".

Comme indiqué dans la journée de travail, le résultat final de ces documents est le fruit d'un vaste processus de consultation lancé en 2023, qui a impliqué, à différents moments, des agences de l'administration centrale de l'État, des gouvernements territoriaux, des organes de décision, le groupe central de la capacité législative, des acteurs économiques non étatiques, le Conseil des ministres et d'autres encore.

Toute cette analyse a permis une évaluation plus complète des propositions ou des critères émis, tout en améliorant la qualité des normes présentées. Elle a également permis d'identifier les questions qui doivent être approfondies afin d'améliorer les performances de ces acteurs.

Un élément important à prendre en compte est qu'il a été souligné lors de la réunion du Conseil des ministres que ces normes juridiques ne sont pas les seules à s'appliquer aux acteurs économiques non étatiques, d'où la nécessité de travailler en harmonie avec la mise à jour d'autres normes spécifiques de différents organismes qui sont également mises à jour à l'heure actuelle.

La modification proposée des règles de gestion des acteurs non étatiques de l'économie, si elle est correctement mise en œuvre et contrôlée, conformément aux mesures adoptées dans le cadre des projections du gouvernement visant à corriger les distorsions et à revitaliser l'économie, permettra une meilleure organisation et régulation de l'économie et, par conséquent, de ces acteurs, en tenant compte de leur mission complémentaire au sein de l'économie nationale.

Réfléchissant à ces questions, le Premier ministre, Manuel Marrero Cruz, a souligné que la mise à jour de la réglementation "n'est en aucun cas une croisade contre les MPME, ni contre d'autres formes de gestion non étatique".

Il s'agit de politiques qui ont été approuvées par le Congrès du Parti et qui ratifient la participation des différents acteurs à la stratégie de développement économique et social.

"Il ne s'agit pas d'interdire ou de reculer, mais de réglementer, d'accompagner, de guider et de contrôler", a-t-il déclaré.

Il a également rappelé que dans les normes initialement approuvées, l'intention de mettre à jour leur contenu après deux ans était clairement indiquée, en tenant compte du contexte dans lequel le pays se développe.

Image not found or type unknown

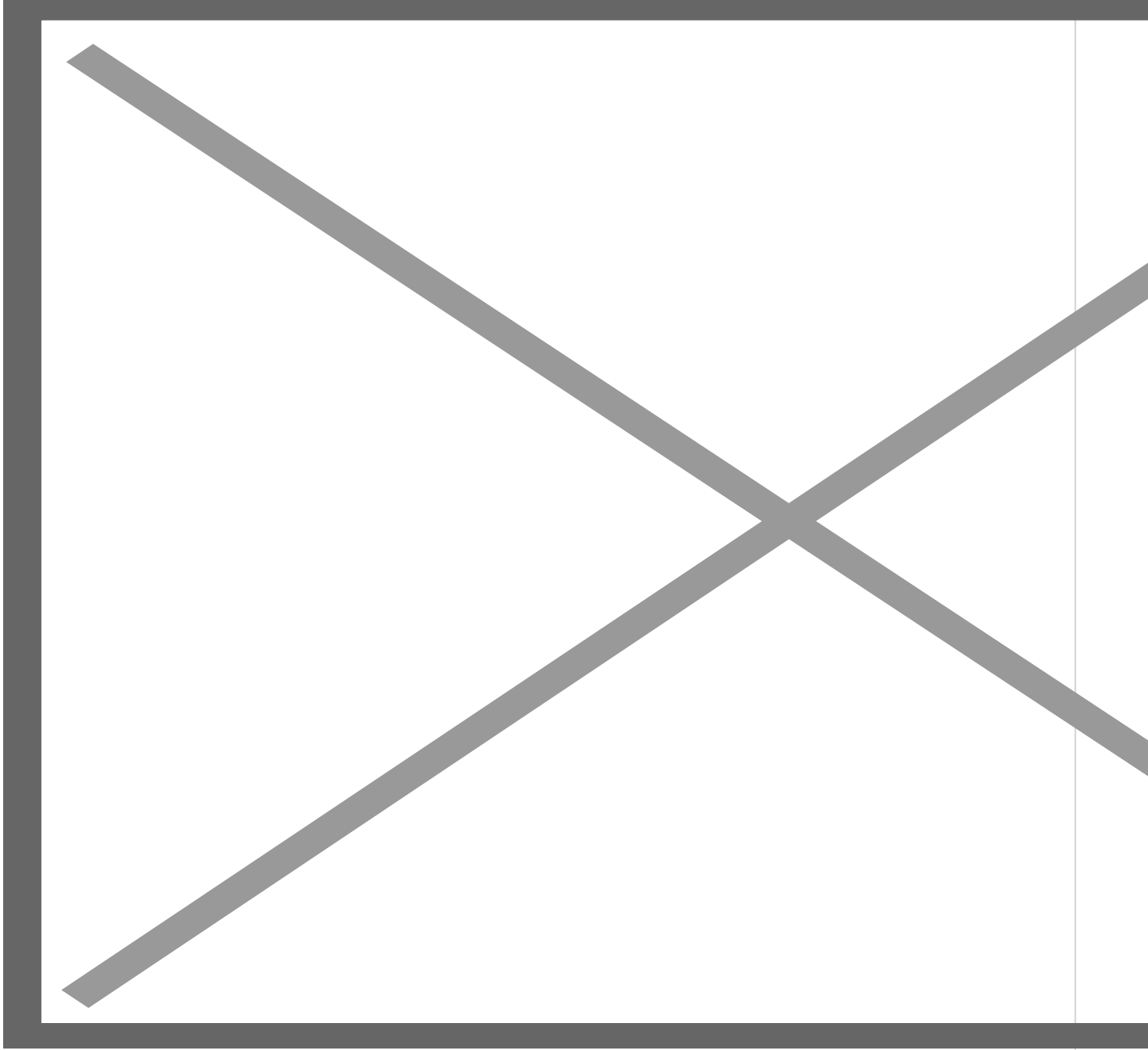


Photo : Estudios Revolución

Il a reconnu que ces premières réglementations "souffraient de nombreux aspects qui n'avaient pas été prévus et ont laissé un vide juridique qui a conduit à certaines distorsions qui doivent être corrigées, ainsi qu'à des erreurs commises par les homologues de l'État lors de la passation des marchés".

Tout cela est en train d'être mis à jour, a-t-il souligné, afin de "continuer à avancer sur la bonne voie" et de préciser "le rôle qui correspond à chaque acteur dans l'économie du pays ; la Constitution de la

République indique clairement que l'acteur principal de l'économie est l'entreprise d'État socialiste et que les différentes formes de gestion non étatique sont un complément à celle-ci".

L'exercice de mise à jour que nous réalisons actuellement, a-t-il assuré, vise à réorganiser et à perfectionner le travail, afin que toutes les formes de gestion contribuent au développement économique et social du pays.

Dans le cadre de l'ordre du jour de cette session extraordinaire du Conseil des ministres - à laquelle ont également participé les membres du Bureau politique, Esteban Lazo Hernández, président de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, et Salvador Valdés Mesa, vice-président de la République, ainsi que d'autres invités de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire - les membres de la plus haute instance gouvernementale ont également approuvé le décret modifiant le décret 49 "relatif aux activités dont l'exercice n'est pas autorisé aux micro, petites et moyennes entreprises privées, aux coopératives non-agricoles et aux travailleurs indépendants".

De même, le décret de création de l'Institut national des acteurs économiques non étatiques a été adopté.

Lors de cette réunion extraordinaire, une vidéo a été projetée aux membres du Conseil des ministres, qui comprend la mise à jour faite par le Premier ministre, Manuel Marrero Cruz, lors de la VIIIe session plénière du Comité central du Parti, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projections du gouvernement visant à corriger les distorsions et à stimuler l'économie au cours du premier semestre 2024. Ce rapport sera présenté aux députés lors de la prochaine session de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire.

(Traduit du site Présidence République)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/exclusivas/359833-que-toutes-les-formes-de-gestion-contribuent-au-developpement-economique-et-social-du-pays-audio>



Radio Habana Cuba